

Notice explicative pour le tir d'été Chevreuil

Pour les bénéficiaires d'un plan de chasse chevreuil, il est possible de tirer les renards l'été. Il suffit pour cela de préciser dans la demande de plan de chasse, un chevreuil **en tir d'été**.

Pour la saison 2011 / 2012, une case spécifique « **dont tir d'été** » apparaîtra sur la demande de plan de chasse. Lorsque que celle-ci sera traitée en commission, le président aura la possibilité de bénéficier d'un arrêté préfectoral individuel attribuant un tir d'été chevreuil à partir du 15 juin et jusqu'à l'ouverture générale de la chasse en septembre.

Par ce biais administratif, le président et les membres de l'association sont autorisés à tirer le renard durant cette période. Nous recommandons au Président de ne déléguer que 2 ou 3 personnes à l'approche ou à l'affut pour le tir d'été. **Il est à noter que seul l'arrêté préfectoral individuel suffit pour le tir du renard.** Le bracelet n'étant réservé qu'en cas de prélèvement d'un chevreuil.

Pour éviter des débordements et permettre au Président de contenir les risques d'accidents, le Président invitera chaque personne à être porteuse d'une copie de l'arrêté préfectoral avec le modèle de délégation ci-joint dûment signé et bien évidemment **d'un permis de chasser validé**. Il faudra donc veiller à la validité de son permis de chasse à compter du 1^{er} juillet de chaque année. Le ou les bracelets chevreuils en tir d'été pourront être utilisés jusqu'à la fermeture de la saison de chasse de l'année cynégétique en cours. Ils ne sont pas spécifiques au tir d'été chevreuil exclusif.

De plus, si le ou les chevreuils sont prélevés au 16 juin, l'arrêté préfectoral continu de couvrir le tir du renard uniquement pendant l'été à balle ou au plomb n°1 et 2 séries de Paris ou à l'arc de chasse.

Cette mesure doit être appliquée dans les meilleures conditions et déléguée à des personnes de confiance sous peine de contrôle par les gardes assermentés (Gardes de chasse particuliers et gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

Modèle de délégation du tir d'été du renard

Je soussigné,, Président de la Société de Chasse de
..... autorise monsieur..... à procéder à des tirs d'été
de renards sur le territoire de chasse de.....

Monsieur..... s'engage à pratiquer des tirs en toute sécurité (pas
plus de 100 mètres et fichant) et respecter la réglementation en vigueur.

Il est bien entendu que Monsieurest à jour de sa validation annuelle
du permis de chasser et de son assurance.

Par ailleurs, en cas d'accident, monsieur engagera sa
responsabilité individuelle, la société n'engageant pas sa responsabilité civile et
pénale.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le..... à

Le Président

l'adhérent (Lu et approuvé)